



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 36113

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la santé des vétérans de la guerre du Golfe. Les militaires français engagés dans la guerre en Iraq en 1990-1991 ont été exposés à de multiples produits particulièrement dangereux pour leur santé. Or, selon le rapport d'étape de l'enquête du professeur Salomon, il apparaît que seuls 50 % des 25 000 personnels concernés ont été interrogés. Il lui demande quelles initiatives elle compte prendre pour que tous les vétérans de la guerre du Golfe fassent l'objet d'une enquête pour connaître leur état de santé. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, « l'enquête française sur la guerre du Golfe et ses conséquences sur la santé » a été confiée au professeur Salomon, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) de Bordeaux. En 2002, soit plus de dix ans après les faits, une liste nominative de personnes présentes sur les lieux de ce conflit a été élaborée, recoupant différentes sources, telles les données des états-majors, les effectifs des associations d'anciens combattants, les dossiers de demande de pension militaire d'invalidité et les listes de décorations et de témoignages de satisfaction. Sur les 20 486 personnes ainsi recensées, l'équipe du professeur Salomon n'a effectivement disposé, à la date susvisée, que de l'adresse de 12 387 d'entre elles. Il y a lieu de préciser sur ce point que les militaires ne sont pas tenus d'informer le ministère de la défense de leurs déménagements éventuels lorsqu'ils quittent l'armée, ce qui a été le cas de nombreux engagés volontaires. Par ailleurs, toutes les personnes contactées n'ont pas souhaité répondre au questionnaire qui leur a été envoyé et certaines réponses se sont avérées de surcroît incomplètes ou inexploitable. Au total, 5 469 questionnaires ont pu être exploités. Ce nombre constitue un biais clairement identifié dès le début de l'enquête. Il convient de rappeler néanmoins qu'il s'agit d'une enquête rétrospective sans groupe témoin et que, dans ce cadre, le taux actuel de réponse est satisfaisant comparé à d'autres enquêtes rétrospectives similaires dont le taux de réponse est de l'ordre de 30 %. Cependant, afin d'améliorer le taux de réponse, il a été indiqué, dans le communiqué de presse du ministère de la défense du 22 décembre 2003 concernant le rapport d'étape présenté par le professeur Salomon le 10 de ce même mois, que l'INSERM est en mesure de prendre en compte les nouveaux questionnaires qui lui seraient adressés par les militaires, anciens militaires et civils, n'ayant pas encore répondu à l'enquête ou eu connaissance de celle-ci. En outre, la profession médicale a été informée par la presse spécialisée, dès le début de l'enquête, de la teneur et du mode de réalisation de cette étude, ce qui a pu permettre aux médecins traitants d'orienter leurs patients éventuellement concernés vers cet organisme. Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration et la vérification des listes de personnes concernées illustrent en tout état de cause la nécessité de disposer rapidement d'une coordination entre les bases de données des états-majors, ce qui a notamment conduit à décider de la création de l'Observatoire de la santé des vétérans (OSV).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36113

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2167

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5096